



Fiche de renseignements

Date : ____ / ____ / ____

JSP



Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Sexe : M ☐ F ☐

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

@ mail : _____

Suivi des visites médicales

Visite cycle 1 effectuée le : ____ / ____ / ____ dossier vérifié et complet ☐

Visite cycle 2 effectuée le : ____ / ____ / ____ dossier vérifié et complet ☐

Visite cycle 3 effectuée le : ____ / ____ / ____ dossier vérifié et complet ☐

Visite cycle 4 effectuée le : ____ / ____ / ____ dossier vérifié et complet ☐



PARENTS

Représentant légal 1

Représentant légal 2

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

@ mail : _____

MEDECIN TRAITANT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

@ mail : _____



Procédure du suivi médical

1 : Visite d'admission, de début cycle 1

- Quand : au recrutement
- Qui : médecin traitant
- Quoi : courrier des Co-présidents de l'ADJSP51 aux parents,
Questionnaire médical,
Courrier du médecin-chef au médecin non sapeur-pompier,
Fiche 5 cases modèle GIRACAL,
Courrier du médecin-chef aux parents, (au besoin)
- Gestion : tous les documents originaux sont transmis à l'ADJSP51 et scanner dans les coffres forts de l'application GEST JSP

2 : Visite intermédiaire, de début cycle 2, cycle 3 et cycle 4

- Quand : avant la rentrée, début cycle 2, cycle 3 et cycle 4
- Qui : médecin traitant
- Quoi : questionnaire médical,
Courrier du médecin-chef au médecin non sapeur-pompier,
Fiche 5 cases modèle GIRACAL,
Courrier du médecin-chef aux parents, (au besoin)
- Gestion : tous les documents originaux sont transmis à l'ADJSP51

3 : Visite du brevet de JSP

- Quand : Entre septembre et décembre entretien avec la psychologue.

Entre le 15 octobre et le 15 mars du cycle 4
- Qui : Médecin sapeur-pompier en centre d'aptitude médicale sapeur-pompier ainsi qu'un entretien avec une psychologue (**présence d'au moins un des deux responsables légaux**).
- Quoi : Le dossier médical est transmis à la sous-direction santé avant la réalisation de la visite,
Certificat médical modèle SDIS51,
Courrier du médecin aux parents, (au besoin)



LES CO- PRESIDENTS DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA
MARNE

AU(X)

REPRESENTANT(S) LEGAL(UX) DE L'ENFANT

OBJET : Aptitude médicale des jeunes sapeurs-pompiers

Votre enfant souhaite devenir jeune sapeur-pompier. Au travers de ce projet, il va pouvoir participer à l'esprit qui anime les sapeurs-pompiers de France et acquérir des comportements et réactions qui seront utiles pour lui-même et pour autrui. On ne peut qu'encourager et soutenir cette démarche qui s'inscrit dans l'acquisition et le développement de son esprit civique.

Pour être certain de sa capacité à accepter les contraintes de l'activité de jeune sapeur-pompier, il est nécessaire qu'un médecin atteste de sa non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives avant toute intégration dans une section.

En effet, l'activité des JSP a lieu dans le cadre associatif de la section et une certaine souplesse est préconisée pour permettre à des enfants de s'investir selon leur souhait.

Cependant, vous devez savoir que la capacité de votre enfant à être jeune sapeur-pompier ne préjuge en rien de son aptitude future à devenir sapeur-pompier. Un problème de santé passé inaperçu, un accident ou une maladie avec des séquelles ou toute autre évolution au cours de la période de croissance peut éventuellement empêcher un tel engagement ou recrutement.

Par ailleurs, tout évènement médical entraînant une inaptitude à la réalisation des activités physiques et sportives devra être signalé sans délai au président de section de votre enfant.

Les Co- Présidents

Notification au(x) représentant(s) légal(aux)

Je, soussigné(e) Madame et / ou Monsieur
reconnais avoir pris connaissance du présent courrier et en accepte les termes.

Fait à :, le

Signature (s)



QUESTIONNAIRE MEDICAL JSP

à retourner au médecin non sapeur-pompier réalisant la visite médicale

Les différentes rubriques sont à remplir par les parents et à compléter le jour de la visite avec le médecin.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Antécédents familiaux : avez-vous connaissance de maladies particulières ? (Cardiaques, pulmonaires, du diabète ou autres ...).

Vaccinations : joindre une photocopie des pages vaccinations du carnet de santé.

Informez les parents que la vaccination Hépatite B est obligatoire pour rentrer en tant que sapeur-pompier. Il est conseillé de la pratiquer en JSP 3 de façon à ne pas retarder le recrutement.

Antécédents personnels :

Votre enfant présente-t-il ou a-t-il présenté (oui/non) :

Des troubles cardiaques :

Des troubles respiratoires (**Exemple** : asthme) :

Des troubles digestifs explorés en milieu spécialisé :

Une scoliose :

Des crises convulsives :

Du diabète :

Un traumatisme crânien :

Des fractures, entorses ou luxations :

Un accident sérieux ou une hospitalisation :

Prend-t-il un traitement ? :

En cas de réponse **oui** à l'une des questions précédentes, veuillez préciser
(Pathologie, traitement, durée, nature et valeur de la correction visuelle...)



LE MEDECIN-CHEF DU SERVICE DEPARTEMENTALE D'INCENDIE ET DE SECOURS
AU(X)
MEDECIN(S) NON SAPEUR(S)-POMPIER(S)

OBJET : Aptitude médicale des jeunes sapeurs-pompiers

Cher confrère,

L'adolescent (12-18 ans) que vous allez voir en visite médicale a intégré une section de jeunes sapeurs-pompiers (JSP). Ces sections sont destinées à former des jeunes pendant 4 cycles, au terme desquels ils pourront éventuellement prétendre à un engagement de sapeur-pompier volontaire (SPV).

Leur formation allie théorie, pratique et activités physiques et sportives. L'aptitude demandée est par conséquent une non-contre-indication aux activités physiques et sportives.

Cependant, il est primordial que ce jeune puisse être informé, dès maintenant, d'une éventuelle inaptitude à la fonction de sapeur-pompier. Il serait difficilement acceptable pour ce jeune qu'au terme des 4 cycles de formation qu'il a suivis, il puisse être déclaré inapte lors de sa visite d'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire sans en avoir été avisé auparavant. Vous trouverez en annexe une liste <<non exhaustive>> des principales causes d'inaptitude à la fonction de SPV, ainsi qu'un questionnaire rempli par les parents.

En cas de découverte d'une cause probable d'inaptitude à l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire, il n'y aura pas lieu de lui interdire l'accès à la formation s'il ne présente pas de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive. Je vous remercie également de bien vouloir me tenir informé par retour de courrier de ce cas probable d'inaptitude.

Cette visite permet également de lui valider son aptitude au port de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert, après qu'il va découvrir cette année durant sa formation. Le descriptif de cet après vous est présenté dans le document joint en annexe.

Le service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le médecin-chef

Principales causes d'inaptitude :

1. Asthme traité.
2. Myopie (l'acuité visuelle sans correction doit être supérieure à 6/10 à la somme des deux yeux).
3. Scoliose avec angle supérieur à 15°.
4. Acuité auditive à plus de 20 dB entre 250 et 2000 Hz.
5. Pathologies cardio-vasculaires.
6. IMC supérieur à 30. Être vigilant avec les très petits gabarits et se renseigner sur la taille minimum requise dans le département.
7. Antécédent de crises convulsives non hyperthermiques.



LE MEDECIN-CHEF DU SERVICE DEPARTEMENTALE D'INCENDIE ET DE SECOURS

AU(X)

REPRESENTANT(S) LEGAL(UX) DE L'ENFANT

OBJET : Aptitude médicale des jeunes sapeurs-pompiers

En référence au courrier adressé à chaque parent ou tuteur légal lors de l'inscription d'un jeune sapeur-pompier et après examen de son dossier médical, nous souhaitons vous informer sur le fait que l'état de santé actuel de votre enfant ne lui permettra pas , en l'état actuel de la réglementation et si tel est son souhait, d'exercer une activité de sapeur-pompier.

Toutefois, en cas d'évolution de l'état de santé du JSP, le service de santé et de secours médical est à la disposition des représentants légaux pour réévaluer cette position.

Nous restons à votre entière disposition pour vous rencontrer, si vous le souhaitez, et vous apporter toute explication ou précision.

Le médecin-chef

Notification au(x) représentant(s) légal(aux)

Je, soussigné(e) Madame et / ou Monsieur

Reconnais avoir pris connaissance du présent courrier et suis conscient des réserves émises par le médecin sur l'aptitude de mon enfant à devenir sapeur-pompier.

Fait à :, le

Signature (s)